

École inclusive : une volonté politique, des moyens à la hauteur, des acteurs qui font évoluer leurs pratiques.

À l'APAJH, nous nous engageons avec force.

La rentrée scolaire 2023 qui se profile pour les prochains jours intervient quelques mois après la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 26 avril et lors de laquelle le Président de la République a fait des annonces fortes porteuses d'une nouvelle vision de l'École inclusive, avec enfin l'espoir d'une coopération renforcée entre l'Éducation nationale et le monde médico-social. Une volonté affichée par le Chef de l'État dont tous les acteurs de l'École doivent dorénavant se saisir.

Une École pleinement inclusive ne peut viser qu'une ambition : scolariser tous les élèves en situation de handicap à l'École de la République et apporter des réponses personnalisées à leurs besoins spécifiques.

Le récent rapport d'information présenté au Sénat le 3 mai, conduit par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur les modalités de gestion des AESH*, pour une école inclusive, donnait le ton, en écho avec la Conférence Nationale du Handicap : l'École ne peut pas être inclusive si les politiques sont uniquement basées sur des mesures de compensation, particulièrement concernant le recours presque automatique aux accompagnants des élèves en situation de handicap. Penser ainsi l'École inclusive, c'est prendre le risque de ne jamais atteindre les vrais enjeux de transformation de la société. L'accessibilité à la scolarisation doit être réfléchi globalement, en partant des besoins de l'enfant ou du jeune afin de bâtir un projet de scolarité ambitieux.

La vision engageante nouvelle, pour ne pas être une annonce de plus, doit déboucher sur des mesures où chaque acteur doit bouger ses lignes.

Le diagnostic précoce : s'unir pour éviter les errances de tous

Parmi les mesures annoncées lors de la CNH, la responsabilité de premier niveau donnée à l'Éducation nationale d'assurer la réponse aux élèves en situation de handicap. L'École sera la première interlocutrice, et garante d'un parcours sans rupture pour chaque enfant ou jeune. Cependant, elle ne peut être la seule interlocutrice, et le monde de l'accompagnement du handicap a son rôle à jouer pour apporter son expertise. L'APAJH a son rôle à jouer, tout comme elle l'appelle de ses vœux depuis de nombreuses années.

Autre annonce qui renforce le partenariat entre l'Éducation nationale et le monde médico-social, la création d'un service de repérage et d'accompagnement précoce pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce service devrait contribuer à faciliter le diagnostic et entamer un processus d'intervention dans des délais réduits, sans passage nécessairement préalable par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En ce sens, il apparaît essentiel, d'une part, de développer les structures existantes, telles les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO), afin de répondre aux besoins massifs identifiés mais aussi faire évoluer les dispositifs tels que les centres médico-psycho-pédagogiques

(CMPP). En effet, le 3 mai dernier, Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, évoquait une prévalence notable des enfants présentant des troubles du neuro-développement (un enfant sur six), faisant des TND le handicap le plus fréquemment identifié chez les enfants.

Plus qu'une coopération, installer le médico-social au sein de l'École de tous

Une fois le diagnostic posé, l'École doit proposer un projet renforcé, à la bonne dimension, et le médico-social une offre de soins et d'accompagnement, à la fois adaptée, cohérente et suffisante, pour co-construire un parcours spécifique « cousu-main ». Le rapprochement et la mise en cohérence des structures existantes faciliteront également la lecture, et de fait le choix des familles dans le dédale existant du monde du handicap et des trop nombreux errements administratifs.

La coordination incitera parallèlement à une collaboration volontariste et respectueuse entre les professionnels, dès le plus jeune âge, entre les structures du secteur médico-social avec les écoles maternelles et les crèches.

Avec l'aide des pouvoirs publics, le médico-social devra développer et faire évoluer son offre afin d'être en capacité de répondre à l'ensemble des besoins identifiés chez les enfants et leur famille.

L'accompagnement des enfants et jeunes par des professionnels du secteur médico-social ou de la santé dans les murs de l'École devrait favoriser l'accueil et la scolarisation de tous les enfants à l'école de la République, avec le déploiement des équipes mobiles médico-sociales (3 000 EMMS d'ici 2027) sur l'ensemble du territoire.

La coordination assurée par les nouveaux pôles d'appui à la scolarité (PAS), en remplacement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), facilitera l'articulation des interventions à la condition d'une réelle volonté de coopération des acteurs, ce qui passe aussi par des actions massives de formation.

À l'APAJH, nous sommes prêts à nous engager activement dans les projets d'Instituts médico-éducatifs (IME) installés dans les écoles et collèges, avec le déploiement de 100 projets pilotes IME dans les écoles d'ici 2027, permettant ainsi l'accès à l'école à des enfants encore exclus jusqu'à aujourd'hui. Depuis longtemps, nous avons la ferme conviction que chacune et chacun sera gagnant avec cette ouverture, que la rencontre avec l'autre au-delà de ses différences est avant tout un enrichissement mutuel, un pas vers une société du vivre ensemble.

Comptez sur l'APAJH pour porter l'École inclusive

L'APAJH intervient déjà depuis des années auprès des professionnels de l'éducation, dans la formation initiale ou continue, un engagement auprès des équipes pédagogiques qui se poursuivra pour les accompagner dans la transformation de cette École inclusive, pour que personne ne se retrouve démunie.

Nous sommes également prêts à participer au grand plan de formation des professionnels de l'éducation qui sera déployé dans chaque académie à la rentrée scolaire 2024, en mettant notre expertise au service de tous les acteurs, enseignants, personnels éducatifs et futurs accompagnants à la réussite éducative (ARE).

L'APAJH, association citoyenne, a son rôle à jouer aux côtés des pouvoirs publics, pour une École et une société résolument inclusives. Nous sommes 93 associations partout en France métropolitaine et outre-mer, plus de 14 000 professionnels au sein de 700 structures et services et nous sommes prêts !

*AESH – Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap



La Fédération APAJH, tout handicap et tout âge de la vie, organise une journée autour de l'École inclusive. Colloque « **École inclusive et handicap. Pour le respect des droits de l'enfant ! Réalités et perspectives en France et ailleurs...** »

L'École inclusive ne se construira que si tous les acteurs impliqués y participent. Professionnels de l'Éducation nationale déterminés et reconnus, associations vigies et aiguillons et professionnels du médico-social experts, partenaires, tous seront réunis au colloque organisé par l'APAJH pour échanger et partager les bonnes pratiques en France et dans d'autres pays.

Vendredi 6 octobre 2023
Rive Montparnasse (Paris 15^e)
Information : www.apajh.org



Connaissez-vous bien l'APAJH ?

 @federation.apajh

 @APAJH

 Fédération APAJH

